



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Conseil communal du 17/12/2025

Réponse à l'interpellation n°55 :

« La gratuité du parking Astronomie pour les membres du Collège et leurs collaborateurs ; Interpellation introduite par M. BOÏKETE Philippe, Conseiller communal » (ordre du jour complémentaire)

Monsieur le Conseiller,

Quelle drôle de manie que celle d'aller regarder dans l'assiette des autres.

Plus encore quand on était précédemment à table (en charge de cette matière) et que l'on n'a jamais rien dit avant. Ah si, vous aviez porté ce dossier avant de vous rétracter...nous avons de la mémoire et nous sommes constants.

Vous portez ce dossier ici, alors que certains de vos colistiers continuent à bénéficier de certains avantages liés à ce même parking.

Faites des réunions de groupe avant d'avancer vos interpellations, vous éviterez de mettre des gens mal à l'aise.

J'ai de l'élégance et de la considération et je ne citerai personne ici. Je vous suggérerai simplement de balayer devant votre porte une fois de plus et je corrigerai une fois de plus vos approximations.

Le montant de la location n'est pas de 12€ mais 17.44€.

- Quatre emplacements sont réservés pour le Collège et/ou ses collaborateurs.
- Certains chef de service ont un emplacement, ceci est vrai pour le personnel communal toutes catégories confondues. Quel est le sens de votre question?

Vous prétendez défendre le personnel tout en suggérant que l'on augmente le tarifs de ce parking qui est particulièrement vétuste, vous en conviendrez, il faut comparer ce qui est comparable et termes d'infrastructures offertes et nous sommes bien loin des standards des parking classiques.